



REGLEMENT
DU
WEEK-END ROLLER
EDITION 2019



Fait par le Comité d'Organisation du Week-end Roller - la Faute sur Mer (Vendée)

Préambule

Le week-end roller de La Faute sur Mer est organisé par « Le Comité d'Organisation du week-end roller de la Faute sur Mer ». Association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération française de Roller Skating (FFRS) dont le siège est situé **30 avenue de l'Ingénieur Guiet 85460 LA FAUTE SUR MER.**

A - Modalités de participations

Art - A1 : Conditions générales

Le week-end roller se déroulera les **01 et 02 juin 2019** sur 12 heures (soit 2 fois 6 heures).

Le parcours est long de 2 km, goudronné et sans difficultés en bord de mer.

La compétition, d'une durée de 12 heures, est ouverte à tous (licenciés ou non).

Les participants mineurs devront présenter une autorisation parentale signée.

Nous rappelons que la course est ouverte à tous.

- Soit de 10 ans à 17 ans pour la catégorie jeune
(Personnes âgée de 17 ans l'année et le jour de l'événement)
- De 18 ans à 35 ans pour la catégorie général
- De 36 ans et plus pour la catégorie vétéran

Art - A2 : Participation en équipe et tarifs :

Une équipe est composée de 2 à 8 personnes maximum.

Un coureur ne peut être que dans une seule équipe inscrit.

Le prix de l'inscription comprend la participation ainsi que 3 repas.

Le tee shirt de épreuve

Tarifs d'inscription **par participant**

(Même prix pour les accompagnateurs)

Le cachet de la poste faisant foi

40 €uros	Jusqu'au 05 mars 2019
45 €uros	Jusqu'au 05mai 2019 (Clôture définitive des inscriptions)



Art - A3 : non-présentation

Le montant de l'inscription reste acquis à l'organisation en cas de non-présentation d'un concurrent.

Art - A4 : Rôle du capitaine

Chaque équipe doit désigner un capitaine.

Il est le responsable de son équipe et l'interlocuteur unique avec l'organisation.

Il doit veiller à ce que l'emplacement attribué à son équipe reste propre.

Art - A5 : Niveau des participants

Chaque participant doit savoir freiner et tourner correctement. Les juges arbitres ainsi que la direction de course se réservent le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres.

Art - A6 : Accompagnateurs

Chaque équipe peut être suivie par plusieurs accompagnateurs (managers ou autres) lesquels, peuvent accéder aux emplacements et aux repas moyennant le prix de la participation.

Art - A7 : Responsabilité

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et exclusive responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel individuel.

Art - A8 : Engagement

Tout engagement est ferme et définitif.

Il implique l'acceptation complète du règlement et **ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.**

Art - A9 : Fichier

Conformément à la loi n° 78.17 du 06 janvier 1978, chaque participant déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Il peut exercer son droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant et figurant sur ce fichier. L'organisateur s'engage à ne pas diffuser ce fichier du fait de l'acceptation du présent règlement, et conformément à l'article L 212-4 du code de la Propriété Intellectuelle, chaque participant cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de l'organisateur, **les droits d'utilisation de son image** saisie dans le cadre des activités de l'organisateur, aux fins de reproduction, par tout moyen et sur tout support connus ou inconnus à ce jour.



B - La course du week-end roller

Art - B1 : Chronométrage

Les équipes auront 2 puces. En cas de perte durant la compétition, 100 € (cent euros) seront facturés.

Art - B2 : Briefing et tour de reconnaissance

Le briefing **obligatoire** débute à **17h15 sur la piste** (un tour de reconnaissance sera réalisé circuit fermé).

Art - B3 : Départ

Le départ de l'épreuve s'effectuera à **18h00 le Samedi 01 juin 2019**.

« Au coup de sifflet », les coureurs, témoin en main, s'élanceront pour deux tours minimum et un seul patineur par équipe. (la présence de chacun des membres de l'équipe n'est pas obligatoire au moment du départ)

Art - B4 : Relais

Les relais se feront sur le parking des emplacements dans « la zone relais ». Le relayeur ralentit, passe le relais dans la zone (tout en respectant les consignes de sécurité). Cette « zone de relais » est exclusivement réservée aux concurrents munis d'un casque et de leur paire de rollers aux pieds. Les coaches ou autres accompagnateurs doivent **se tenir derrière la rubalise** prévue à cet effet, sous peine d'une pénalité de 30 minutes infligée à l'équipe.

Les relais s'effectuent à l'aide d'un témoin (comme en athlétisme). **Les relais à l'Américaine sont interdits.**

Art - B5 : Juges arbitres

Le jury officiel est composé d'un « fédéral » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par le Comité National de la Fédération Française de Roller Skating. En cas de litige sur la partie sportive au règlement, seuls les juges et la direction de courses sont habilités à formuler un avis, le règlement fédéral sera pris en référence et pour toute contestation un chèque de 75 € (soixante quinze euros) vous sera demandé.

Art - B6 : Abandon d'un équipier sur le parcours

Seuls les juges de course peuvent autoriser l'équipier suivant à reprendre la course depuis la zone de relais. Celui-ci remettra la puce de l'équipier ayant abandonné à l'équipe.

Art - B7 : Port du casque

Le port du casque est obligatoire sur la piste durant tout le déroulement de l'épreuve. Toute personne sans casque sur le parcours est immédiatement mise hors course.



Art - B7 bis : Interdictions

Les roues de 125 sont autorisées pour les majeurs.

Les Go Pro et les écouteurs sont interdits pendant le déroulement de la course.

Art - B8 : Dossards

Il y a 2 dossards par participants. Le plus grand doit être porté dans le dos et le plus petit sur la cuisse droite. Ils doivent être accrochés de façon lisible. (Pensez à prendre des épingles à nourrice, 4 par dossard)

Art - B9 : Dernier relais

Le dernier passage de relai sera décidé par les juges 30 minutes avant la fin de l'épreuve.

Art - B10 : Dernier tour

Lors du dernier tour, il est interdit d'accompagner votre dernier relayeur.

Art - B11 : Les jeunes et la course

Les mineurs (à partir de 10 ans) ont le droit de participer à la course en relais du week-end roller durant les deux fois 6h, sous les conditions suivantes :

- Le plus âgé de l'équipe doit faire le premier et le second tour obligatoirement ainsi que les 5 dernières minutes avant la fin de chaque épreuve.
- Les mineurs sont sous la responsabilité des parents. Les juges et la direction de course se réservent le droit d'arrêter un enfant si celui-ci semble trop fatigué.



Art - B12 : Grille des prix (Ci-dessous la grille des prix pour les différentes catégories)

Classement Général	
1 ^{er}	300 €
2 ^{ème}	200 €
3 ^{ème}	100 €

Classement Femme	
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	1 coupe
3 ^{ème}	1 coupe

Classement Vétérans (à partir de 36 ans)	
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	1 coupe
3 ^{ème}	1 coupe

Classement Duo Masculin (à partir de 18 ans)	
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	1 coupe
3 ^{ème}	1 coupe

Classement Duo Féminin (à partir de 18 ans)	
1 ^{er}	1 coupe
2 ^{ème}	1 coupe
3 ^{ème}	1 coupe

Classement Jeune (Garçons de 10 à 17 ans)	
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	1 coupe
3 ^{ème}	1 coupe

Classement Jeune (Filles de 10 à 17 ans)	
1 ^{er}	1 coupe
2 ^{ème}	1 coupe
3 ^{ème}	1 coupe

Le classement général (scratches) intègre toutes les catégories confondues



C : Règlement intérieur du site

Art - C2 : Les emplacements

Un emplacement est mis à disposition des équipes. C'est un espace pour se reposer avant de prendre son relais. Ce n'est en aucun cas un endroit approprié pour dormir. Les emplacements sont livrés nus. Chaque équipe peut y installer ses propres chaises et tables. C'est un espace d'attente et non un camping. L'emplacement est de 9m² environ et celui-ci sera matérialisé au sol.

Art - C3 : Affectation des emplacements

Afin que plusieurs équipes soient côte à côte, il est impératif de nous le signaler lors de l'inscription. Il est entendu que l'organisation fera son maximum pour vous donner satisfaction.

Art - C4 : Les repas

Le prix d'inscription comprend les 3 repas : le dîner du samedi soir, petit déjeuner et déjeuner du dimanche. Il vous sera remis des tickets repas, qui seront à présenter pour pouvoir retirer vos plateaux.

Les horaires des repas vous seront communiqués ultérieurement.

D : Médical

Art - D1 : Services généraux

Un P.C médical est installé au centre du circuit et des équipes de secouristes seront postés sur le parcours. L'équipe médicale peut décider de la mise hors course d'un concurrent. Les médecins de l'épreuve peuvent à tout moment contrôler l'état de santé d'un participant et lui interdire de poursuivre s'il y a lieu.

E : Inscriptions

Art - E1 : « Bulletin d'inscription »

En réservant au plus tôt l'inscription de votre équipe, vous serez certain d'avoir une place.

La réservation d'une équipe est effective dès lors que vous avez complété la fiche d'inscription, accepté le règlement et procédé au paiement. Celui-ci étant d'**1 chèque par équipe**.

Les chèques seront encaissés après l'épreuve.

Avant le 15 mai 2018, l'organisation vous enverra :

- Votre numéro de dossard
-
- Le bon d'achat
- La facture



Documents à nous faire parvenir pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée (**de façon lisible**)
- Un certificat médical avec mention « Roller en compétition » pour les non licenciés (**document lisible**)
- Accords parentaux pour les mineurs
- Un chèque de 200€ (deux cent euros) de caution, correspondant aux puces électroniques de chronométrage (**obligatoire**)
- Le chèque d'inscription par équipe
- Les chèques de règlement sont à libeller à l'ordre du « Comité d'Organisation du week-end roller de la Faute sur mer »



Fiche d'inscription – Edition 2019

Nom du club / Association : _____

Nom du contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____ @ _____

Nom de l'équipe : _____

Obligatoire pour effectuer le classement

Nombre de patineurs : _____

Nombre d'accompagnateurs : _____

Total (Patineurs + accompagnateurs) : _____

Partie réservée à l'organisation

Catégorie : _____

Fiche : _____

Certificat : _____

Caution : _____

Règlement : _____

Accord : _____



Bulletin d'inscription

« Je certifie avoir pris personnellement connaissance du règlement du week-end roller de La Faute Sur Mer 2019 et en accepte toutes les clauses »

Nom & Prénom	Date De Naissance	Licence	Adresse	Taille Tee-Shirts M, L ou XL



Bulletin d'inscription

Réservé aux accompagnateurs

Nom & Prénom	Adresse	Taille Tee-Shirts M, L ou XL

Comité du Week-End Roller de la Faute sur Mer
30 avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER
Tel : 06 74 47 55 78

@ : weekendroller@gmail.com



ANNEXE 1



Gare SNCF la plus proche : LUCON (85400) à environ 30 km

Comité du Week-End Roller de la Faute sur Mer
30 avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER
Tel : 06 74 47 55 78

@ : weekendroller@gmail.com



ANNEXE 2

Liste des hébergements à la Faute sur Mer

- **Camping du Grand R **** 132 Route de la Tranche - Tel : 02.51.56.42.87
- **Camping La Pinède **** 100 rue de la Pointe d'Arçay - Tel : 02.51.56.40.62 (A 1km du circuit)
- **Camping La Siesta ***** Route de la Tranche sur Mer - Tel : 02.51.27.16.75
- **Camping Les Tulipes **** Route de la Tranche sur Mer - Tel : 02.51.56.41.37
- **Camping Les Violettes ****** Route de la Tranche sur mer - Tel : 02.51.27.19.97
- **Camping Les Flots bleus ***** Avenue des chardons - Tel : 02.51.27.11.11 (Sur le circuit)
- **Camping Le Pavillon Bleu **** Route de la Tranche - Tel : 02.51.56.08.78
- **Camping Le Fautais ***** 18 Route de la Tranche sur Mer - Tel : 02.51.56.40.62
- **Hôtel de la Plage** (face au Casino) Avenue de la plage - Tel : 02.51.27.85.99

Les partenaires du Week-end Roller

- **Hôtel Le Grand Large **** 47 avenue de l'ingénieur Guiet - Tel : 02.51.56.41.04
- **Hôtel de la Mer ***** 74 Bd des vendéens-La Grière - 85360 La Tranche sur Mer
Tel : 02.51.30.15.15
- **Bar/Restaurant Les Flots Bleus** 109 bd de la forêt - Tel : 02.51.30.21.17
- **RATP** 146 route de la pointe d'Arçay - Tel : 02.51.56.40.88
- **Camping Les Flots Bleus** Avenue des Chardons - Tel : 02.51.27.11.11
- **Camping Le Bel Air** Tel : 02.51.56.44.05



ANNEXE 3

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mr/Mme

Autorise mon fils, ma fille (nom et prénom):

Né(e) le :

à pratiquer le roller-skating pour la saison sportive

Dans le Club

à pratiquer le roller skating en compétition dans la catégorie d'âge et de compétition immédiatement supérieure à la sienne (simple sur classement).

Fait à, le

Signature :

Bonne Course à Tous !

